

**MAIRIE
DE
BANDOL**

83150

SERVICE : POLICE MUNICIPALE
Réf : AP/

ARRETE DU MAIRE

N° **789**

TEMPORAIRE

**OUVERTURE REGARD RESEAU TELECOM
TRAVAUX TIRAGE DE CÂBLE EN AÉRIEN
RUE AMBOISE PARE – IMPASSE DU DOCTEUR ROUX
SCOPELEC/MDC**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la voirie routière,
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 11 décembre 2020 de la société SCOPELEC – sise : 185, rue de la Création – 83390 CUERS (courriels : dursu@groupe-scopelec.fr ; bl-cuers@groupe-scopelec.fr),
CONSIDÉRANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités en objet,

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : L'ouverture de regard sur chaussée pour des travaux de tirage de câble en souterrain et en aérien à l'aide d'un camion nacelle - rue Amboise Paré et impasse du Docteur Roux sont autorisés :

DU LUNDI 1^{er} FÉVRIER 2021 AU VENDREDI 12 FÉVRIER 2021

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par alternat manuel à l'aide de panneau K10.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de mettre en place un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09 ou par l'application informatique « Télérecours-Citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol le

15 DEC. 2020

Jean-Paul JOSEPH
Maire de Bandol,
Pour le Maire
Valérie BOURON
1^{ère} Adjointe
Déléguée à la Sécurité

